



Commune de La Brillaz

Covid_19 Informations

Lentigny, le 24 mars 2020

Sur conseil de l'OCC (Organe cantonal de conduite) le conseil communal de La Brillaz modifie les mesures prises précédemment quant aux déchetteries et à l'administration communale.

Administration communale

L'administration communale est désormais fermée jusqu'à nouvel avis. Néanmoins, en cas de nécessité absolue, il est possible de prendre rendez-vous soit par téléphone 026 477 99 70 soit par mail à : commune@labrillaz.ch.

Le personnel communal et le conseil communal continuent cependant à traiter vos demandes dans toute la mesure du possible.

Déchetteries

Les portes de la déchetterie de **Lentigny** seront réouvertes dès ce mercredi 25 mars aux horaires habituels. Le nombre de véhicules présents simultanément dans l'enceinte de la déchetterie sera limité à quatre. Une seule personne par véhicule.

Afin de garantir un flux rapide, seuls les déchets ménagers courants sont acceptés. Les bennes pour objets encombrants, ferrailles, bois et matériaux inertes restent fermées.

Nous vous prions instamment de bien vouloir respecter les instructions données par le personnel de la déchetterie. Afin de préserver leur santé, ceux-ci n'aideront pas au déchargement des véhicules.

Aide aux personnes

Pour rappel, si besoin est, les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes faisant partie de groupes à risque sont instamment priées de rester chez elles.

Si vous répondez à l'un ou l'autre de ces critères et si vous n'avez pas de solution (famille, voisins, etc.) pour vous approvisionner en denrées alimentaires ou pour amener vos déchets, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale qui coordonne l'aide aux personnes.

Téléphone 026 477 99 70 / Email : commune@labrillaz.ch

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes, membres des sociétés de jeunesse ou autres, qui se sont annoncées pour apporter leur aide.

Communication aux citoyens

Vous l'avez certainement constaté, depuis le début de cette crise, les positions quant aux mesures à prendre changent jour après jour. Il est par conséquent difficile de communiquer en temps et en heure.

Le système d'information par message, mis en place au niveau communal il y a quelques jours, a rencontré rapidement un problème en lien avec le nombre d'inscriptions possibles. Une recherche de solution est en cours et une information spécifique sera diffusée dès que possible.

Dans l'intervalle, nous vous invitons à visiter régulièrement la page d'accueil du site Internet de la commune : www.labrillaz.ch

Vous connaissez maintenant les mesures de sécurité édictées par la confédération. Le conseil communal vous invite à respecter strictement celles-ci et à limiter vos déplacements.

Merci à toutes et à tous.